


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Acide phosphorique 75%, Technical</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	l'acide orthophosphorique
<b>Usage recommandé</b>	Utilisation dans les procédés de production de phosphates, détergents, nettoyeurs et engrais
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Numéro de téléphone d'urgence: 1.800.424.9300 (CHEMTREC) Numéro de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention</b>	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide phosphorique		7664-38-2	75

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de phosphore. Des fumées ou des gaz irritants et toxiques peuvent être dégagés durant un incendie.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. S'assurer une ventilation adéquate. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Tenir le récipient bien fermé.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Magasin dans un récipient fermé dans un endroit froid, sec et foncé loin des matériaux incompatibles. Éviter le gel. Conserver hors de la portée des enfants.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

**Limites d'exposition****Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)****Composants****Type****Valeur**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

LECT

3 mg/m3

MPT

1 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)****Composants****Type****Valeur**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

LECT

3 mg/m3

MPT

1 mg/m3

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)****Composants****Type****Valeur**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

LECT

3 mg/m3

MPT

1 mg/m3

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)****Composants****Type****Valeur**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

LECT

3 mg/m3

MPT

1 mg/m3

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)****Composants****Type****Valeur**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

LECT

3 mg/m3

MPT

1 mg/m3

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)****Composants****Type****Valeur**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

PEL

1 mg/m3

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m <sup>3</sup>
	MPT	1 mg/m <sup>3</sup>

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	LECT	3 mg/m <sup>3</sup>
	MPT	1 mg/m <sup>3</sup>

<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Voir ci-dessus
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect</b>	Visqueux
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Vert
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	1
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	-17 °C (1.4 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	130 - 140 °C (266 - 284 °F)
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Vitesse d'évaporation</b>	< Butyl Acetate
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	0.28 - 0.76 kPa (2.1 - 5.7 mmHg) @ 20°C (68°F)
<b>Densité de vapeur</b>	4.31 (Air = 1)
<b>Densité relative</b>	1.66 kg/L (Water = 1)
<b>Solubilité</b>	complet
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	213 °C (415.4 °F)
<b>Viscosité</b>	15 - 30 cSt à 20 °C (68 °F)
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Masse moléculaire</b>	98
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

---

**10. Stabilité et réactivité**

---

<b>Réactivité</b>	Réagit violemment avec les substances alcalines fortes. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Peut être corrosif pour les métaux. Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Chaleur. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Le contact avec les métaux peut produire un gaz d'hydrogène inflammable. Amines. Substances caustiques. Oxydants. Agents réducteurs. Produits chlorés.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de phosphore. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

---

**11. Données toxicologiques**

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Provoque de graves brûlures de la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

**Composants****Espèces****Résultats d'épreuves**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50

Lapin

> 2000 mg/kg, ECHA  
2740 mg/kg, RTECS

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Cobaye, souris, lapin, rat	5337 mg/m <sup>3</sup> , 1 heures, ECHA 3846 mg/m <sup>3</sup> , 1 heures, ECHA 1689 mg/m <sup>3</sup> , 1 heures, ECHA 1217 mg/m <sup>3</sup> , 1 heures, ECHA 856 mg/m <sup>3</sup> , 1 heures, ECHA 271 mg/m <sup>3</sup> , 1 heures, ECHA 193 mg/m <sup>3</sup> , 1 heures, ECHA 61 mg/m <sup>3</sup> , 1 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	1530 mg/kg, RTECS 1.7 ml/100g, ECHA
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>	Irritant	
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Cancérogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Tératogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques. Voir ci-dessous
--------------------	---

**Données écotoxicologiques****Composants**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

**Aquatique***Aiguë*

Crustacés

CL50

**Espèces**

Puce d'eau (daphnia magna)

**Résultats d'épreuves**

4.6 mg/L, 12 hr

Poisson

CL50

Gambusie (Gambusia affinis affinis)

3 - 3.5 mg/L, 96 hr

**Persistance et dégradation**

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**Mobilité générale**

Pas disponible.

**Autres effets nocifs**

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

**13. Données sur l'élimination****Instructions pour l'élimination**

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, état/provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement.

**Règlements locaux d'élimination**

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux**

D002 : Déchet de matière corrosive [pH <=2 ou =>12,5, ou corrosive pour l'acier]  
Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

**14. Informations relatives au transport****Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:**

Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)****Requêtes fondamentales pour le transport:**

**Numéro UN** UN1805  
**Appellation réglementaire adéquate** Acide phosphorique en solution  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** III  
**Dispositions particulières** A7, IB3, N34, T4, TP1  
**Exceptions liées au conditionnement** 154  
**Conditionnement autrement qu'en vrac** 203  
**Conditionnement en vrac** 241

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)****Requêtes fondamentales pour le transport:**

**Numéro UN** UN1805  
**Appellation réglementaire adéquate** ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** III

DOT



TMD



---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**SIMDUT 2015 exemptions**

Sans objet

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

Inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger**

Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse**

Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux**

Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130)** Substance dangereuse



**États-Unis - Réglementation des états**

Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction. Voir ci-dessous

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Non réglementé.

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Non inscrit.

**Inventaires**

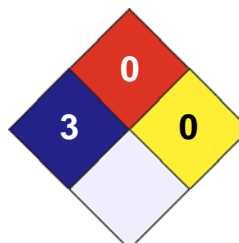
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Date de publication**

22-Janvier-2018

**Version n°**

01

**Date en vigueur**

22-Janvier-2018

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.